

Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement

LES ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

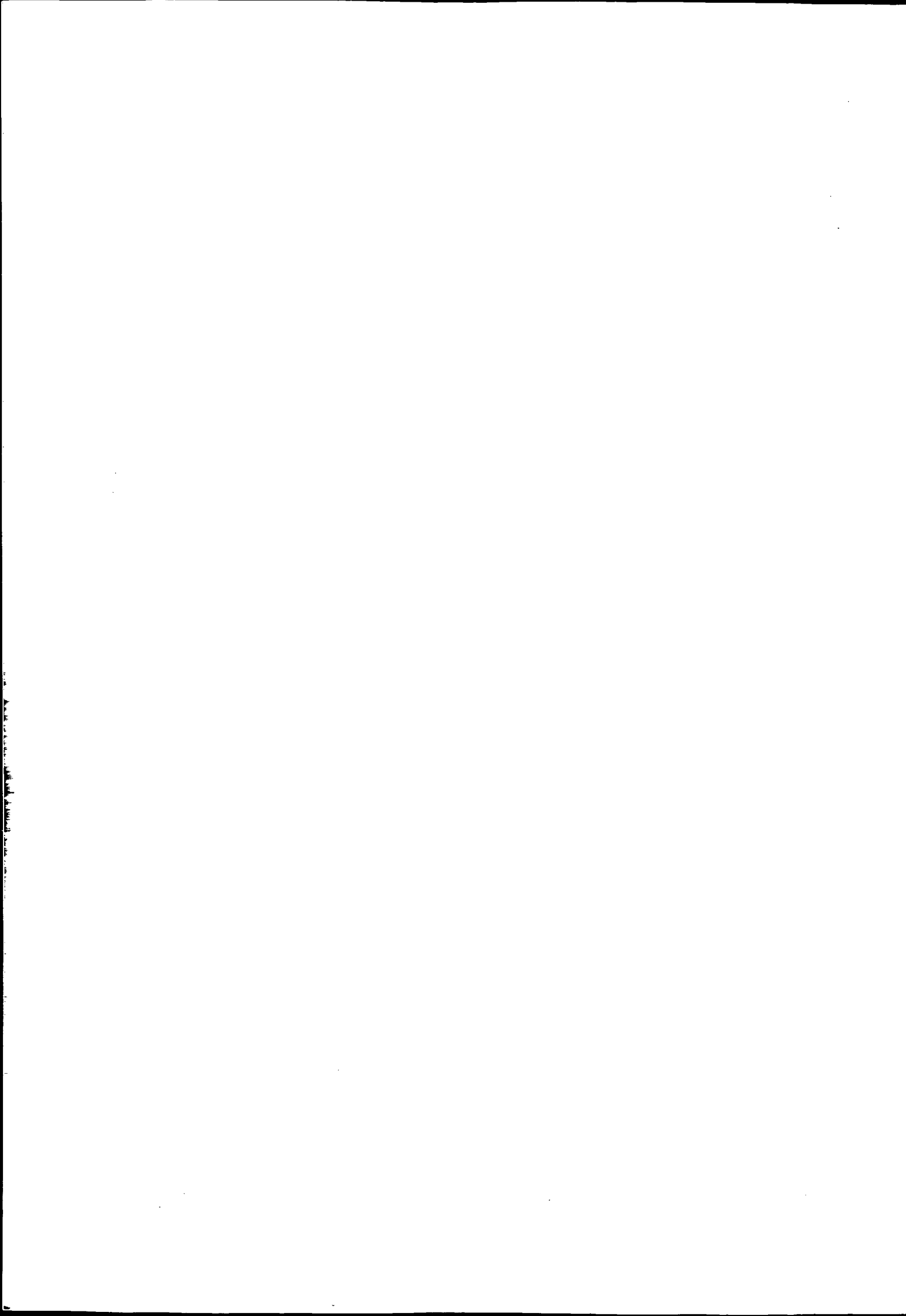
PAR VOIES ROUTIERE
ET FERROVIAIRE EN FRANCE

BILAN 1997

MAI 1999

CDAT
5518

Direction des Transports Terrestres
Mission des Transports des Matières Dangereuses

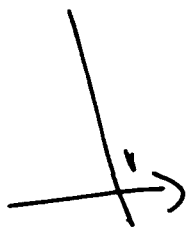


EDITORIAL

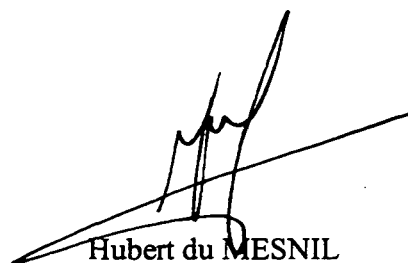
En ce qui concerne le transport terrestre de matières dangereuses, l'année 1997 aura été marquée par l'accident survenu en septembre 1997 à Port-Sainte-Foy, près de Bergerac, qui a fait à lui seul 13 morts, suite à la collision entre un camion de transport pétrolier et un train de voyageurs à un passage à niveau.

Néanmoins, bien que les transports terrestres de marchandises dangereuses représentent 5% (pour la route) et 13 % (pour le fer) du transport total de marchandises, les accidents liés à ces transports ne constituent, heureusement, qu'une part relativement modeste du nombre total d'accidents : il n'y a eu aucun accident significatif pour le transport ferroviaire et le transport routier de marchandises dangereuses a fait 35 victimes.

Ce résultat relativement rassurant ne doit cependant pas éteindre la vigilance. Les réglementations, internationale et nationale, s'attachent à renforcer sans cesse la sécurité dans trois directions : la sécurité des matériels (tant des véhicules que des récipients : citernes et emballages), la compétence des hommes (formation des conducteurs, mise en place prochaine de conseillers à la sécurité dans les entreprises), l'exploitation du transport (signalisation des véhicules, assurance-qualité, interdictions de circuler sur certains itinéraires, dans certains ouvrages ou à certaines heures).



Jacques VERNIER
Chef de la Mission des transports
des matières dangereuses



Hubert du MESNIL
Directeur des transports terrestres

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Direction des Transports Terrestres
Mission des Transports des Matières Dangereuses
Arche sud - Paris la Défense
92055 LA DEFENSE CEDEX
☎ 01 40 81 14 95
Fax 01 40 81 10 65

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
EDITORIAL	1
PRESENTATION GENERALE	4
1 - LA ROUTE	7
Définition des accidents	9
1. 1 Bilan général	10
1. 2 Les trafic de TMD dans l'ensemble du transport routier	13
1. 3 Les accidents TMD dans l'ensemble du trafic routier	14
1. 4 Récapitulation mensuelle des accidents	14
1. 5 Répartition régionale	15
1. 6 Causes présumées	18
1. 7 Conditions de circulation	20
1. 8 Nature des accidents	22
1. 9 Nombre de véhicules impliqués par accident	23
1.10 Types de véhicules et de conditionnements impliqués	23
1.11 Répartition par classes de marchandises	24
1.13 Notices sur les accidents de type « M »	25
 2 - LE FER	 39
Les transports ferroviaires de marchandises dangereuses en France en 1997	40
Les accidents ferroviaires	41

PRESENTATION

Ce rapport présente un bilan des accidents survenus en 1997 lors d'opérations de transport de marchandises dangereuses par route ou par voies de chemin de fer et portés à la connaissance de la Mission des Transports des Matières Dangereuses.

La refonte de la base de données des accidents de transport de marchandises dangereuses, entreprise sur les années 1994/95 explique pour partie l'évolution du nombre des accidents dont la Mission était informée auparavant, les résultats exploités reposant également sur des données plus complètes que celles recensées avant 1996. C'est pourquoi, dans un certain nombre de tableaux portant sur les accidents routiers, seront rappelées d'une part les moyennes observées de 1989 à 1993 et d'autre part les données recueillies en 1996 et 1997. Du fait de cette refonte, les chiffres portant sur les années 1994 et 1995 n'avaient pu être publiés.

Par contre, à propos des délais de publication des données statistiques, la Mission avait été en mesure de publier dès octobre 1997 les chiffres définitifs de l'année 1996. Une difficulté de remontée d'information émanant de la DGGN (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) est la cause de la publication tardive (début de l'année 1999) et parfois incomplète du bilan des accidents de l'année 1997.

Nous tenons à remercier tous les services qui ont contribué à ce travail : Gendarmerie, Police, DRE, DRIRE et BARPI.

Outre les informations sur les accidents, la Mission publie pour la seconde année consécutive un tableau sur le trafic routier de transport de marchandises dangereuses réalisé en France par ses transporteurs français. Il s'agit de données provenant de l'enquête TRM 1997 réalisée par le Service Economique et Statistiques (SES) de la Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI) du Ministère de l'Équipement des transports et du logement. Ces résultats constituent une évaluation intéressante, mais, étant tirés d'une enquête par sondage, ils doivent être interprétés avec prudence dans le détail donné de la répartition par classes de marchandises dangereuses.

Pour la route

Le bilan a été établi pour les accidents, à partir du fichier informatique de la Mission. Ce fichier est régulièrement mis à jour grâce aux procès-verbaux d'accidents recueillis auprès de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, complétés dans certains cas par des enquêtes réalisées par des contrôleurs des transports terrestres ou des ingénieurs et techniciens des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Il reprend tous les accidents portés à connaissance de la Mission qui ont impliqué au moins un véhicule transportant des marchandises dangereuses.

Sont comptabilisés ici les accidents (corporels ou ayant conduit à des dégâts matériels importants) qui ont eu lieu sur la voie publique. Sont également enregistrés les accidents connus qui se sont produits au moment du chargement ou déchargement de la matière dangereuse dans l'enceinte de sites industriels.

En 1997 il y a eu 4 accidents mortels du fait de la matière transportée. Parmi ces quatre accidents, celui de Port-Sainte-Foy, en Dordogne, est le plus grave recensé depuis que les statistiques existent (la première brochure ayant été publiée en 1973). Le 8 septembre 1997, la collision d'un camion semi-remorque citerne transportant 31 tonnes de produits pétroliers (fioul, super sans plomb, gazole) avec un autorail, sur un passage à niveau. Le bilan de cet accident est de 13 morts et 43 blessés. Dans deux autres accidents une personne meurt carbonisée dans l'incendie du chargement, de gazole pour le premier et de fioul pour le second. Dans le quatrième accident, le conducteur est victime d'une explosion qui se produit lors du chargement de gazole dans un compartiment précédemment rempli de super sans plomb.

La Mission a été également informée d'un accident dans lequel le conducteur est mort asphyxié par des émanations de vapeurs toxiques pour être descendu dans la citerne afin de la nettoyer après une livraison de pesticides. S'agissant d'une opération qui n'est pas directement liée au transport de la marchandise, il n'est pas repris dans le présent document.

Les trois premiers de ces drames ont pour origine une cause humaine (un est imputable au conducteur du véhicule de transport de marchandises dangereuses et deux à un tiers) : non respect de l'arrêt à un passage à niveau fermé pour le premier, dépassement d'un véhicule de marchandises dangereuses par un véhicule tiers pour les deux autres.

Pour le quatrième accident, les raisons de l'explosion font l'objet de plusieurs hypothèses parmi lesquelles le juge, chargé de l'affaire, n'a pas encore tranché à ce jour.

Le bilan des blessés du fait de la matière transportée est également très lourd : outre l'accident de Port-Sainte-Foy, dans 8 autres accidents du même type, 16 personnes ont été blessées de ce fait.

Globalement, le bilan qui est présenté pour la route dans les pages qui suivent est le plus noir jamais recensé en France par la Mission, du fait, essentiellement, de l'accident de Port-Sainte-Foy.

Pour le rail

Les accidents significatifs, ayant impliqué au moins un wagon transportant des matières dangereuses sont mentionnés dans ce rapport.

Les données ont été recueillies auprès de la S.N.C.F.

Les conséquences se sont limitées à des dégâts matériels.

Pour mémoire : les voies navigables

La Mission des Transports des Matières Dangereuses n'a pas eu connaissance d'accident en 1997.

—

1 - LA ROUTE

ACCIDENTS

Les statistiques recensent tous les accidents portés à notre connaissance impliquant un véhicule chargé de marchandises dangereuses, même si le produit transporté n'a joué aucun rôle dans le déroulement de l'accident.

On distingue deux types d'accidents impliquant un véhicule transportant des marchandises dangereuses :

Accidents de type "C" (*C comme "circulation"*)

Ce sont les accidents de circulation au cours desquels la matière dangereuse n'a pas, ou pour ainsi dire pas, été libérée.

Accidents de type "M" (*M comme "marchandise dangereuse"*)

Ils sont caractérisés soit par :

- des blessures imputables à la matière dangereuse (intoxications, brûlures, malaises ...),
- un épandage de la matière supérieur à 100 litres (citernes, mais aussi colis, bouteilles, fûts, bidons...),
- une fuite de gaz, quel qu'en soit le volume,
- une explosion ou un incendie du chargement de marchandises dangereuses, ou d'une partie de ce chargement.

1.1 BILAN GENERAL

Le nombre total d'accidents enregistrés en 1997 est de 223. Sur ces 223 accidents, les informations recueillies permettent une analyse détaillée pour 209 d'entre eux. Pour 14 des accidents recensés, les données, insuffisantes, ne permettent qu'une analyse sommaire.

Ces 223 accidents ont impliqué 224 véhicules de transport de marchandises dangereuses (VTMD) ; pour un des accidents recensés, deux VTMD ont été impliqués.

Sur 209 VTMD identifiés, 180 appartiennent à des entreprises françaises et 29 à des entreprises étrangères dont 13 belges, 8 espagnoles, 4 italiennes, 2 allemandes et 2 néerlandaises.

Le nombre d'accidents corporels égal à 101 représente près de la moitié (45 %) des accidents ayant impliqué au moins un véhicule de transport de marchandises dangereuses.

On déplore 35 morts, 51 blessés graves et 148 blessés légers.

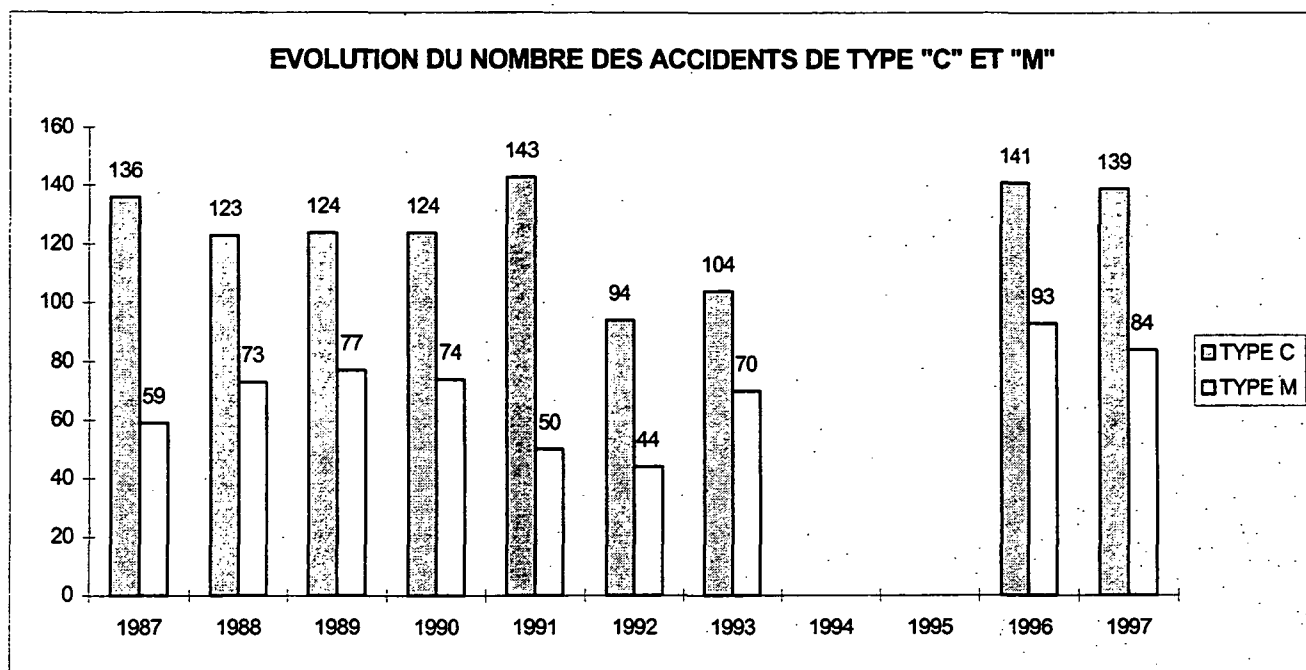
Il y a eu 19 accidents mortels dont 12 de type "C" et 7 de type « M ».

Parmi les 35 victimes des accidents mortels, 27 personnes décédées occupaient un véhicule tiers (dont 13 un autorail) et 8 conduisaient un VTMD.

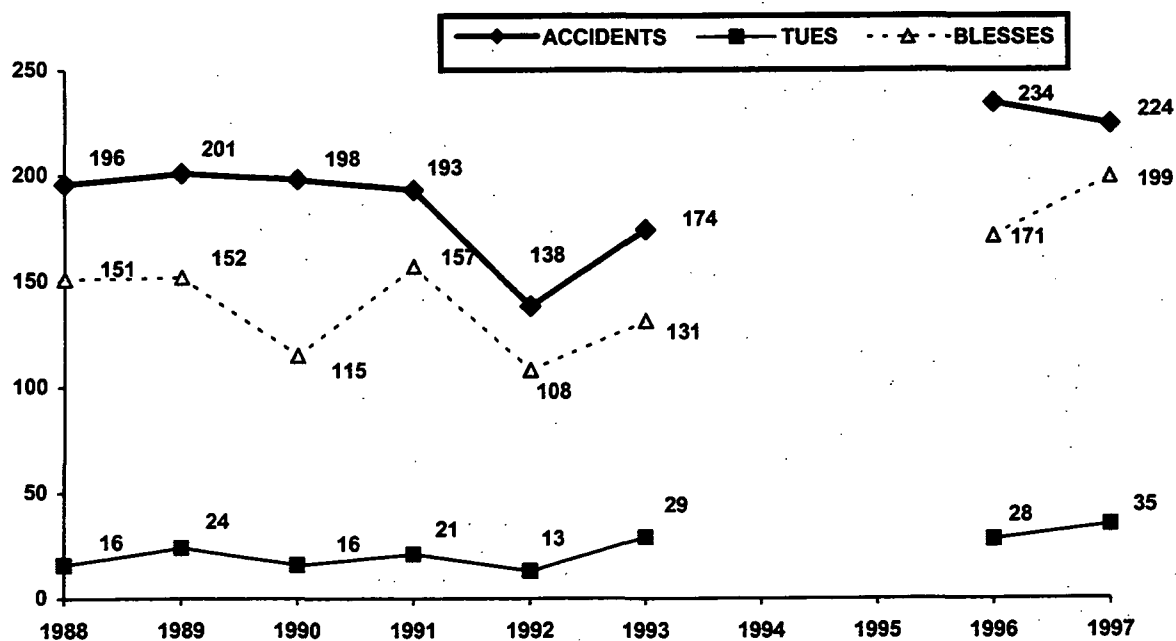
La proportion du nombre d'accidents de type « M » est de 38 % (84 accidents de ce type contre 139 de type « C »). Les accidents de type « M » représentaient 40 % des accidents en 1996 et 1993, 32 % en 1992 et 26 % en 1991.

Une description sommaire des accidents de type « M », analysés par la Mission, est faite en fin de chapitre « route ».

EVOLUTION DU NOMBRE DES ACCIDENTS DE TYPE "C" ET "M"



EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS, DE BLESSES ET DE TUES SUR 10 ANS (1)



(1) données non disponibles en 1994 et 1995

BILAN GENERAL

ANNEES	ACCIDENTS	ACCIDENTS CORPORELS	ACCIDENTS MORTELS	TUES	BLESSES	TUES/100 ACCIDENTS CORPORELS
Moyenne 89/93	181	99	17	21	133	21 %
1996	234	106	19	28	171	26 %
1997	223	101	19	35	199	35 %

BILAN ACCIDENTS DE TYPE "M"

ANNEES	ACCIDENTS	ACCIDENTS CORPORELS	ACCIDENTS MORTELS	TUES	BLESSES	TUES/100 ACCIDENTS CORPORELS
Moyenne 89/93	63	30	5	5 dont 1 par la MD	33 dont 3 par la MD	17 %
1996	93	36	5	9 dont 1 par la MD	59 dont 10 par la MD	25 %
1997	84	49	7	20 dont 16 par la MD	100 dont 59 par la MD	41 %

BILAN ACCIDENTS DE TYPE "C"

ANNEES	ACCIDENTS	ACCIDENTS CORPORELS	ACCIDENTS MORTELS	TUES	BLESSES	TUES/100 ACCIDENTS CORPORELS
Moyenne 89/93	118	69	12	15	100	22 %
1996	141	70	14	19	112	27 %
1997	139	62	12	15	99	24 %

1.2 LE TRAFIC DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES DANS L'ENSEMBLE DU TRANSPORT ROUTIER

Le trafic de transport de marchandises dangereuses réalisé en France en 1997 par les transporteurs français représente environ 5 % du trafic routier toutes marchandises. Il marque une progression de 8 % par rapport à 1996 (plus 2% pour le trafic routier toutes marchandises).

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN 1997 (réalisés en France par les entreprises françaises)*

Classes	Matières	Tonnage (en milliers de t.)	Tonnes.km (en milliers de t.km)
1	Matières et objets explosibles	112	40 800
2	Gaz	6 792	935 400
3	Liquides inflammables	69 998	6 291 300
4,1	Matières solides inflammables	608	98 300
4,2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	72	8 900
4,3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables		
5,1	Matières comburantes	470	77 500
5,2	Peroxydes organiques		
6,1	Matières toxiques	414	113 900
6,2	Matières infectieuses		
7	Matières radioactives	134	27 800
8	Matières corrosives	2 339	643 200
9	Matières et objets dangereux divers	2 169	354 900
ND (1)	Classe non spécifiée	148	44 600
	Total transport de marchandises dangereuses	83 364	8 664 200
	Ensemble du trafic routier de marchandises	1 771 793	161 157 000
	% de l'année 1997	4,7 %	5,4 %

* Source DAEI-SES (enquête TRM).

- Dans les zones grisées du tableau, le nombre d'observations réalisées dans l'enquête par sondage ne permet pas de donner de chiffres significatifs. Le total général inclut cependant l'ensemble des observations faites sur ces classes de matières.
- Les chiffres de ce tableau ne prennent pas en compte les transports internationaux, transit et cabotage, réalisés par des entreprises de transport étrangères.

(1) Transport comportant plusieurs classes de marchandises dangereuses

1.3 LES ACCIDENTS DE TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES DANS L'ENSEMBLE DU TRANSPORT ROUTIER

Alors que le trafic de marchandises dangereuses représente, on vient de le voir, 5 % du trafic de marchandises, le nombre d'accidents corporels de transport de marchandises dangereuses (TMD) représente, comme en 1996, 1,5 % du nombre total des accidents corporels de poids lourds et 8 pour mille des accidents de la circulation routière survenus en 1997.

A trafic égal, le transport de marchandises dangereuses a donc provoqué environ 3 fois moins d'accidents que l'ensemble du transports poids lourd. Cependant les accidents de marchandises dangereuses ont été, en 1997, plus meurtriers que les autres accidents.

ACCIDENTS CORPORELS DE LA CIRCULATION ROUTIERE EN 1997 AYANT IMPLIQUE UN POIDS LOURD DE PLUS DE 3,5 TONNES *

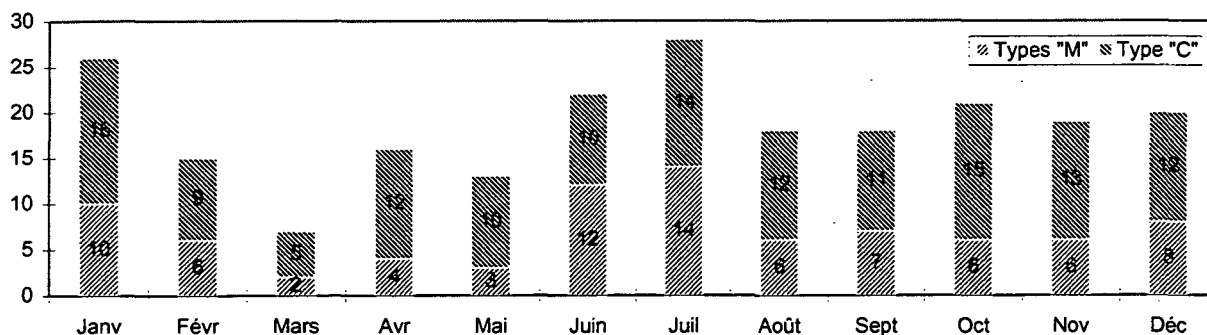
	ACCIDENTS	TUES	BLESSES	TUES/100 ACCIDENTS
Ensemble des accidents de la circulation routière *	125 202	7 989	169 578	6,4 %
Accidents impliquant un véhicule de plus de 3,5 t *	6 761	1 056	8 622	15,6 %
Accidents impliquant un véhicule de transport de marchandises dangereuses	101	35	199	35 %

* Source : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière

1.4 RECAPITULATION MENSUELLE DES ACCIDENTS

Cette répartition, très variable d'une année à l'autre, a été d'environ 19 accidents en moyenne mensuelle en 1997. 45 % des accidents se sont produits dans le 1^{er} semestre, 55 % durant le second. Des pointes sont constatées sur les mois de janvier (26 accidents) et juillet (28 accidents), alors que les mois de mars et mai en comptabilisent le moins (respectivement 7 et 13 accidents).

RECAPITULATION MENSUELLE DU NOMBRE D'ACCIDENTS

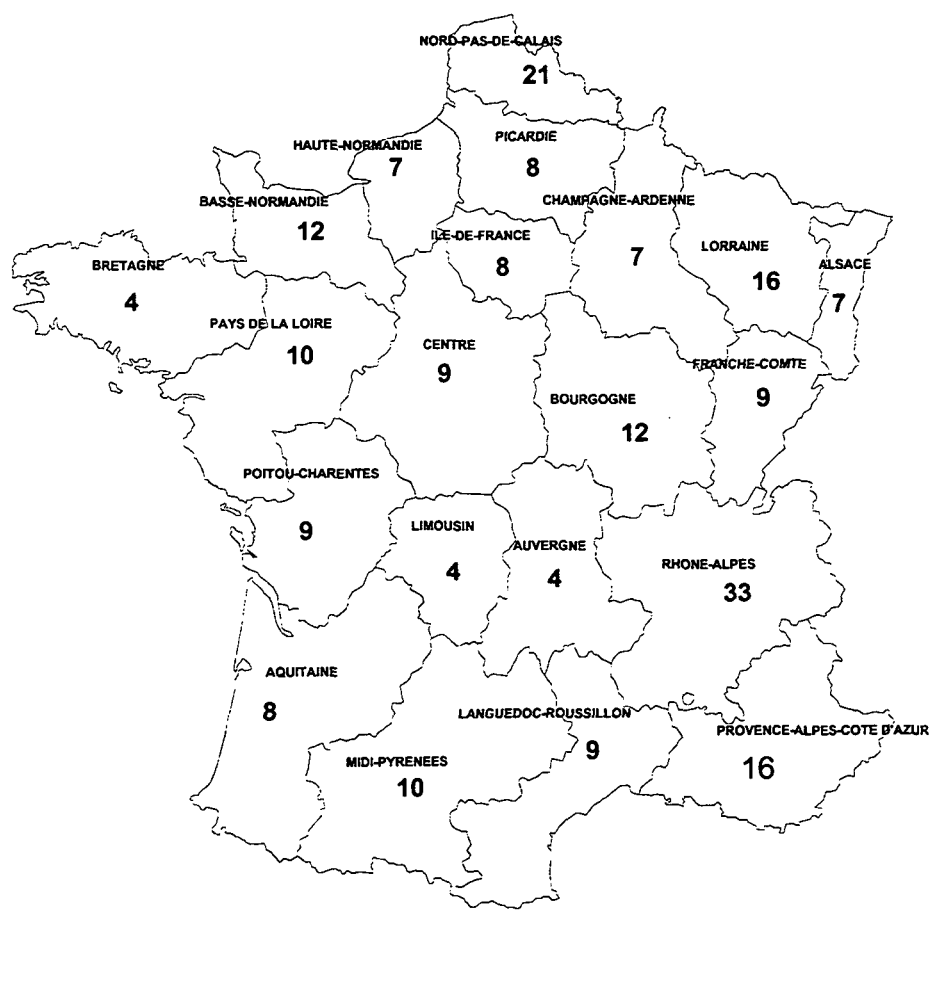


1.5 REPARTITION REGIONALE

Les accidents se répartissent sur 21 régions au sein desquelles 76 départements sont concernés.

La fréquence reste élevée pour la région Rhône-Alpes (33 accidents contre 30 en 1996). Elle s'est fortement accrue dans le Nord-Pas-de-Calais (21 accidents contre 7 en 1996). Comme chaque année certains départements ressortent de la liste en raison d'un fort trafic de transport de marchandises dangereuses. (v. carte et tableau).

REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE D'ACCIDENTS



REPARTITION DES ACCIDENTS ET DES VICTIMES PAR DEPARTEMENT ET PAR REGION EN 1996

Département	Nombre d'accidents	Blessés légers	Blessés graves	Tués
BAS RHIN	3	22		1
HAUT RHIN	4	1	1	
Total pour la région ALSACE	7	23	1	1
DORDOGNE	1	34	9	13
GIRONDE	3	1		
LANDES	2			
LOT ET GARONNE	1	2		
PYRENEES ATLANTIQUES	1		1	
Total pour la région AQUITAINE	8	37	10	13
HAUTE LOIRE	1			
PUY DE DOME	3	1		1
Total pour la région AUVERGNE	4	1	0	1
COTE D'OR	7	6		
SAONE ET LOIRE	2			1
YONNE	3		2	
Total pour la région BOURGOGNE	12	6	2	1
FINISTERE	3		1	
MORBIHAN	1	1		1
Total pour la région BRETAGNE	4	1	1	1
EURE ET LOIR	1			
INDRE	1	1		
INDRE ET LOIRE	4	1	3	
LOIRET	3			
Total pour la région CENTRE	9	2	3	0
ARDENNES	2	2	1	
MARNE	3	2	2	
HAUTE MARNE	2			
Total pour la région CHAMPAGNE	7	4	3	0
DOUBS	3			
JURA	3	2	1	
HAUTE SAONE	1			
TERRITOIRE DE BELFORT	2			
Total pour la région FRANCHE COMTE	9	2	1	0
SEINE ET MARNE	2	1		
YVELINES	1	1		
ESSONNE	1		1	
SEINE SAINT-DENIS	2			
VAL D'OISE	2		1	
Total pour la région ILE DE FRANCE	8	2	2	0
AUDE	4	4	1	1
GARD	2	1		
HERAULT	2	5		
PYRENEES ORIENTALES	1			
Total pour la région LANGUEDOC ROUSSILLON	9	10	1	1
CORREZE	2			
CREUSE	1			
HAUTE VIENNE	1	1		
Total pour la région LIMOUSIN	4	1	0	0

Département	Nombre d'accidents	Blessés légers	Blessés graves	Tués
MEURTHE ET MOSELLE	7	9		
MOSELLE	5	1	2	
VOSGES	4			1
Total pour la région LORRAINE	16	10	2	1
ARIEGE	1			
AVEYRON	2	1	1	2
HAUTE GARONNE	2			
GERS	2	1		
TARN	2			
TARN ET GARONNE	1	1		
Total pour la région MIDI PYRENEES	10	3	1	2
NORD	17	5	4	
PAS DE CALAIS	4	1	2	
Total pour la région NORD PAS DE CALAIS	21	6	6	0
CALVADOS	5		2	
MANCHE	2	3	1	
ORNE	5	9		
Total pour la région BASSE NORMANDIE	12	12	3	0
EURE	1	3		
SEINE MARITIME	6	2		
Total pour la région HAUTE NORMANDIE	7	5	0	0
LOIRE ATLANTIQUE	4			
MAYENNE	1			
SARTHE	3	4		
VENDEE	2		1	0
Total pour la région PAYS DE LOIRE	10	4	1	0
AISNE	2			
OISE	4	1	2	
SOMME	2	2		
Total pour la région PICARDIE	8	3	2	0
CHARENTE	4	1		
CHARENTE MARITIME	2	1	1	2
DEUX SEVRES	2			2
VIENNE	1			
Total pour la région POITOU CHARENTES	9	2	1	4
ALPES DE HAUTE PROVENCE	3		2	2
ALPES MARITIMES	1			1
BOUCHES DU RHONE	8	2	1	3
VAR	4	1	2	1
Total pour la région PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	16	3	5	7
AIN	5	1	1	1
ARDECHE	1			
DROME	4	3	1	
ISERE	9	3		
LOIRE	5	2	3	1
RHONE	4		1	
SAVOIE	1			
HAUTE SAVOIE	4	2		1
Total pour la région RHONE ALPES	33	11	6	3
Total général	223	148	51	35

1.6 LES CAUSES PRESUMÉES

Pour 189 des 223 accidents recensés, la cause première de l'accident a pu être identifiée.

Globalement, dans près de deux tiers des cas, la cause présumée de l'accident est imputable au véhicule transportant la marchandise dangereuse. Pratiquement, Pour un tiers des cas, elle est imputable à un tiers et pour moins de 3 % à une cause externe (intempéries, chaussée glissante ...).

Causes imputables au véhicule de transport de marchandises dangereuses

Le nombre d'accidents liés à une **faute du conducteur** du VTMD représente 47 % des accidents recensés en 1997.

Ce type d'accident est en général déclenché par une erreur humaine (écart sur accotement, assoupissement, manœuvre dangereuse...) ou par un comportement infractionnel (vitesse excessive, insuffisance d'arrimage, refus de priorité,...). La vitesse est très souvent une cause importante d'aggravation des accidents recensés.

Les accidents résultant d'une **défaillance du VTMD** ou de ses équipements représentent 17,5 % des accidents analysés. Les causes des accidents liés au matériel ne sont pas toujours clairement définies ou démontrées dans les documents analysés par la mission.

Causes imputables aux tiers et aux causes externes

La responsabilité d'un tiers est invoquée dans 33 % des accidents (dans 46 % des accidents de type « C » et dans 14 % des accidents de type "M"). L'origine de ces accidents est le plus souvent la vitesse, les manœuvres dangereuses et les pertes de contrôle du véhicule tiers.

Les causes externes (2,6 % des accidents) sont dues principalement en 1997 à une chaussée verglacée ou glissante et aux intempéries.

CAUSES PRESUMÉES DE L'ACCIDENT

	Type "C"	Type "M"	TOTAL
CAUSES IMPUTABLES AU VTMD			
Causes humaines :			
Ecart sur accotement	9	12	21
Vitesse excessive	1	12	13
Défaillance du conducteur	7	4	11
Perte de contrôle du véhicule sans excès de vitesse	6	5	11
Manoeuvre maladroite ou dangereuse	6	5	11
Cause humaine mal définie	6	3	9
Absence ou insuffisance d'arrimage	2	4	6
Alcoolémie	1	2	3
Refus de priorité ou non respect de l'arrêt à un stop ou un feu rouge	2	1	3
Faute grave de conduite	0	1	1
Sous-total causes humaines	40	49	89
Causes matérielles :			
Défaillance des freins	3	5	8
Echauffement anormal des freins ayant provoqué incendie et/ou éclatement de pneus	6	1	7
Eclatement de pneumatique	4	1	5
Autre cause matérielle	1	4	5
Rupture de récipient ou d'emballage	2	2	4
Incendie accidentel	1	3	4
Sous-total causes matérielles	17	16	33
Cause imputable à la marchandise dangereuse transportée	0	0	0
TOTAL DES CAUSES IMPUTABLES AU VTMD	57	65	122
TOTAL DES CAUSES IMPUTABLES A UN TIERS	51	11	62
Causes externes :			
Chaussée verglacée ou glissante	4	1	5
TOTAL DES CAUSES EXTERNES	4	1	5
CAUSE NON DETERMINEE	27	7	34

1.7 LES CONDITIONS DE CIRCULATION

La répartition par catégorie de voie routière

Les accidents sont classés en fonction de la catégorie de voie routière et de la situation des voies en agglomération ou non.

Le nombre d'accidents en agglomération s'élève à 7 %. Cette proportion est la plus faible depuis 1990 (10 % en 1996 et 16 % en moyenne de 1990 à 1993), mais est à utiliser avec réserve, 20 accidents étant sortis de l'analyse.

Répartition des accidents selon le type de voie

Désignation des voies	Hors agglomération	En agglomération	Total 1997
Autoroute	67	0	67
Bretelle d'autoroute ou voie à chaussée séparée	4	0	4
RN à chaussée séparée	8	0	8
Autre voie à chaussée séparée	1	0	1
Route nationale	36	4	40
Route départementale	60	5	65
Voie communale	4	0	4
Autre voie	9	3	12
Aire de chargement ou déchargement		3	3
Type de voie non précisée	-	-	20
Nombre total (1)	188	15	223

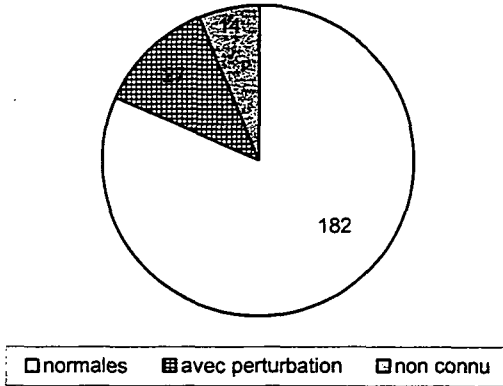
(1) une voie est identifiée pour chaque VTMD accidenté.

Répartition accidents corporels et matériels

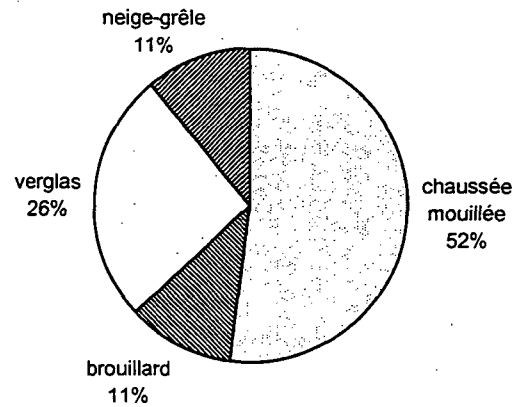
1997	Hors agglomération	En agglomération	Total 1997
Nombre d'accidents matériels	116	6	122
Nombre d'accidents corporels	92	9	101
Nombre total de blessés	168	31	199
Nombre total de tués	35	0	35

CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET TRANCHES HORAIRES

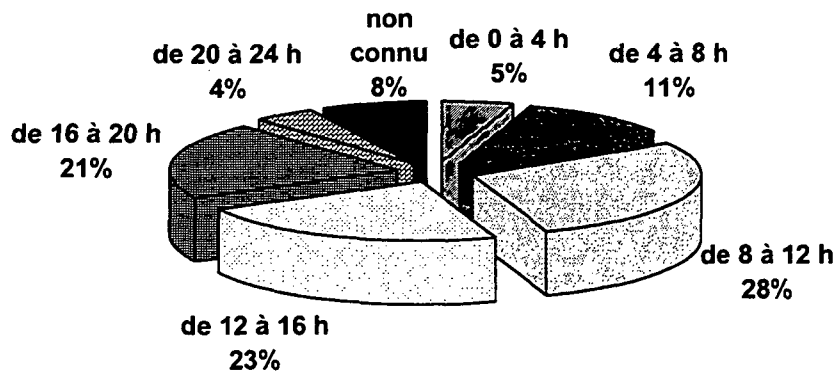
Conditions météorologiques



Types de perturbations météo



Répartition du nombre d'accidents par tranche horaire



1.8 NATURE DES ACCIDENTS

• Collisions :

La gravité d'un accident est souvent liée au type de la première collision. Il y a eu :

- **52 collisions frontales** entraînant 26 morts et 91 blessés. Il s'agit fréquemment d'un véhicule tiers qui se déporte vers la gauche lors d'un virage et vient percuter le VTMD qui arrive en face. Dans d'autres cas assez fréquents également, le VTMD entre en collision avec un obstacle fixe. Les obstacles les plus fréquemment rencontrés sont les glissières de sécurité, les poteaux ou murets, les bordures de trottoir et plus rarement les maisons d'habitation.

- **22 collisions par le côté** (2 tués et 10 blessés) : en général, la collision a lieu soit à la suite d'une manoeuvre de changement de direction relativement brutale, soit lors d'un dépassement (raboutement prématuré du véhicule tiers).

- **31 collisions par l'arrière** (3 tués et 29 blessés) : dans les cas les plus souvent rencontrés, le véhicule chargé de matières dangereuses est percuté à l'arrière par un véhicule à la suite d'un ralentissement de la circulation ou lorsqu'il roule à faible allure.

• Accidents sans collision

Il y a eu 71 accidents sans collision, dont :

- **36 renversements sans collision du véhicule de marchandises dangereuses** entraînant 1 mort et 8 blessés. Le scénario d'accident est souvent le même : le véhicule de transport de marchandises dangereuses quitte sa trajectoire (à cause d'une non maîtrise du véhicule et/ou de sa vitesse, d'un écart sur la droite suite à un croisement difficile avec un véhicule tiers, d'un moment d'inattention ou d'un assoupissement du conducteur) et, suite à la tentative du conducteur pour rétablir la trajectoire du véhicule, celui-ci se renverse. Les chiffres de ce paragraphe incluent les véhicules qui ont fait un ou plusieurs tonneaux.

- **35 accidents sans collision ni renversement** entraînant 1 mort et 21 blessés : le VTMD effectue une sortie de route (à cause d'une non maîtrise du véhicule et/ou de sa vitesse, d'un écart sur la droite suite à un croisement difficile avec un tiers-véhicule, d'un moment d'inattention ou d'un assoupissement du conducteur) et termine sa course sans se renverser. Autre cas courant, le VTMD perd une partie de son chargement, mal arrimé ou du fait d'un écart sur accotement mais parvient à s'arrêter. Plus rarement, il s'agit d'un incendie accidentel.

NATURE DES ACCIDENTS

Type de la 1ère collision	nombre de VTMD impliqués	tués	blessés	nombre de fuites ou d'épandage	renversement du VTMD
Frontale	52	26	91	18	24
Par le côté	22	2	10	8	13
Par l'arrière	31	3	29	6	2
Sans	71	2	29	45	36
type non connu	48	2	40	6	11

1.9 NOMBRE DE VEHICULES IMPLIQUES PAR ACCIDENT

Véhicules impliqués	Nombre d'accidents (moyenne 89/93)	Nombre d'accidents 1996	Nombre d'accidents 1997
VTMD(1) seul	92	142	134
VTMD + VL	43	42	51
VTMD + PL ou autre véhicule lourd	24	25	17
VTMD + 2 roues	1	4	1
VTMD + piéton	1		
VTMD + autre véhicule			*2
3 véhicules	14	**10	6
4 véhicules	3	4	***6
5 véhicules et plus	3	***7	6
Total	181	234	223

(1) VTMD : Véhicule de transport de marchandises dangereuses.

* dont 1 accident entre un VTMD et un autorail à un passage à niveau.

** dont 3 accidents avec 2 VTMD impliqués.

*** dont 1 accident avec 2 VTMD impliqués.

1.10 TYPES DE VEHICULES ET DE CONDITIONNEMENTS IMPLIQUES

Dans l'ensemble, la configuration par type de véhicule impliqué varie peu d'une année à l'autre.

RECAPITULATION PAR TYPE DE VEHICULE

Types de véhicules	Nombre de véhicules (VTMD)	Pourcentage par rapport au nombre total de véhicules
Camion sans remorque :		
Plateau, bâché ou non	7	3,1 %
Fourgon	1	0,4 %
Citerne	42	18,8 %
Porte-conteneurs	2	0,9 %
Camion avec remorque de même type :		
Plateau, bâché ou non	3	1,3 %
Tracteur et semi-remorque :		
Plateau, bâché ou non	25	11,2 %
Fourgon	1	0,4 %
Citerne	122	54,5 %
Porte-conteneurs citernes	4	1,8 %
Fourgon < à 3,5 t :	2	0,9 %
Type non connu :	15	6,7 %
TOTAL	224	

Les citernes représentent plus de trois quarts des types de conditionnement impliqués dans un accident. Le quart restant est constitué le plus souvent d'emballages de petite contenance : fûts et jerricanes (9 %), bouteilles de gaz (6 %), etc.

1.11 REPARTITION PAR CLASSES DE MARCHANDISES

Dans plus de la moitié des accidents, le chargement du véhicule de marchandises dangereuses comprend un produit appartenant à la classe 3 des liquides inflammables ; il s'agit d'un chargement d'essence, de fioul ou de gazole dans sept cas sur dix.

La répartition pour les autres classes est la suivante :

- 21 % de gaz comprimés, liquéfiés ou dissous, de la classe 2 (gaz comprimés, liquéfiés ou dissous) ; dans près de trois quart des cas il s'agit d'un chargement de GPL (propane ou butane),
- 16 % de matières corrosives de la classe 8 (acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide phosphorique, ammoniac, lessive de soude...),
- 6 % de liquides ou solides toxiques (classe 6.1).
- 4 % de matières de la classe 9 (produits chauds et diverses marchandises dangereuses),

Si l'on se limite aux accidents de type « M », les liquides inflammables se retrouvent dans 57 % des classes de marchandises recensées. Se trouvent ensuite dans un ordre décroissant : les matières corrosives (16 %), les gaz comprimés, liquéfiés ou dissous (15 %), les matières toxiques (6 %), les marchandises de la classe 9 (5 %).

REPARTITION PAR CLASSES DE MARCHANDISES

NUMERO DE CLASSES	LIBELLE DES CLASSES	NOMBRE*		
		« C »	« M »	Total
1	Matières et objets explosibles	1		1
2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous <i>dont GPL</i>	32	12	44
		24	8	32
3	Liquides inflammables <i>dont hydrocarbures</i>	60	47	107
		38	39	77
4.3	Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables		1	1
5.1	Matières comburantes	2		2
6.1	Matières toxiques	7	5	12
6.2	Matières infectieuses	1		1
7	Matières radioactives	1		1
8	Matières corrosives	20	13	33
9	Matières et objets dangereux divers	4	4	8
NI	Matière non identifiée	1		1
TOTAL		129	82	211

* Par unité de transport quelle qu'elle soit, un chargement équivaut dans notre répartition des accidents par classes à 1, s'il est composé d'une seule matière ou de plusieurs appartenant à la même classe. Par contre, s'il est composé de matières de "n" classes différentes, il équivaut à "n".

1.12 NOTICES SUR LES ACCIDENTS METTANT EN CAUSE LES MARCHANDISES DANGEREUSES (ACCIDENTS DITS DE TYPE « M »)

01 AIN

LA BURBANCHE

21/10/1997 Accident corporel sur la RN 504. A l'entrée de l'agglomération, le conducteur d'un VTMD, transportant des produits chauds, animé d'une vitesse excessive, perd le contrôle de son véhicule qui percute le mur d'enceinte d'une propriété qu'il détruit et se renverse. La citerne couchée et perforée laisse son contenu s'échapper dans les égouts puis dans une rivière sur plusieurs centaines de mètres. Les sapeurs pompiers récupèrent le produit qui s'est solidifié suite à son refroidissement. Un périmètre de sécurité ainsi qu'une déviation locale sont mis en place et la circulation est coupée pendant une durée de 13 h. Le conducteur est blessé légèrement.

02 AISNE

VILLERS-AGRON-AIGUIZY

16/07/1997 Accident matériel sur l'A 4. En raison d'un mauvais arrimage de son chargement et d'une vitesse excessive, un VTMD, transportant 16 000 l de soude caustique et autres produits corrosifs dans 10 conteneurs, se renverse. Sous l'effet du choc, plusieurs d'entre eux s'éventrent et libèrent 4200 l de produits sur la chaussée. Les secours dévient la circulation et pompent le polluant. 140 m³ de terre seront décaissés pour un traitement dont le coût est évalué à 600 000 F. Le produit restant dans les conteneurs éventrés est transvasé par l'expéditeur. La bretelle d'accès à l'A 4 est coupée à tous les véhicules.

07 ARDECHE

VERNOUX EN VIVARAIS

13/02/1997 Accident matériel sur le CD 2. Le conducteur d'un VTMD transportant 9 000 l de GAZ PROPANE perd le contrôle de son véhicule dans une courbe à gauche. Le véhicule se renverse dans le fossé. Une légère fuite de gaz est constatée et conduit les forces de secours à couper et dévier la circulation dans les deux sens durant les opérations de relevage et mise en sécurité du véhicule.

09 ARIEGE

SOUEIX-ROGALLE

19/09/1997 Accident matériel sur le CD 618. Au croisement d'un PL, un VTMD, transportant 2 500 l de kérosène serre à droite, mord sur le talus, se déstabilise et glisse dans le fossé. Une légère fuite de produit est constatée au niveau de la pompe mais la quantité d'épandage n'est pas connu. Le kérosène restant est pompé dans un autre véhicule avant déplacement du VTMD.

11 AUDE

NARBONNE

29/05/1997 Accident corporel sur l'A 9. En raison d'une vitesse excessive, le conducteur d'un VTMD, transportant 26 t de goudron chaud, perd le contrôle de son véhicule sur une bretelle d'accès à l'autoroute et se renverse après avoir heurté un rail de sécurité. Suite au choc, la citerne se déchire laissant échapper une partie de son chargement sur la route et l'accotement. Le conducteur est grièvement brûlé par la marchandise transportée. La bretelle de sortie de l'A 9 est coupée à la circulation qui ne sera rétablie en totalité qu'après 11 h 30 d'interruption, après dépotage de la citerne. Les dégâts sur la chaussée sont importants et nécessitent une importante opération de dépollution.

CARCASSONNE

21/10/1997 Accident mortel sur l'A 61. L'essieu arrière d'un PL, en cours de dépassement d'un VTMD (transportant 30 000 l de gazole et fioul), prend feu. Son conducteur freine mais perd le contrôle de son véhicule qui percute et perce 5 compartiments de la citerne du VTMD. Une partie du gazole, répandu sur le sol s'enflamme. Un important dispositif de secours se met en place pour combattre le sinistre et prendre les mesures que nécessite l'état des lieux après l'accident. Le conducteur du PL meurt carbonisé dans l'incendie tandis que le conducteur du VTMD est

légèrement blessé. Une partie du gazole resté dans des compartiments intacts est dépotée sur place. La circulation est coupée dans les deux sens et une déviation est mise en place pendant plus de 7 heures. Il est noté que l'entreprise du PL responsable de l'accident est multirécidiviste d'accidents graves ou mortels.

12 AVEYRON

LA COUVERTOIRADE

11/07/1997 Accident mortel sur l'A 75, sens S/N. Lors d'une manœuvre de dépassement d'un VTMD transportant 30000 l de fioul par un VL, un accrochage se produit entre ce dernier et la citerne de la semi-remorque. Suite au choc, le VTMD, déséquilibré, bascule dans un talus pour s'immobiliser dans un champ 15 mètres en contrebas en s'enflammant lors du déversement de son carburant. La citerne prend feu. Le conducteur du VTMD éjecté est tué carbonisé dans l'incendie. Le chargement est pour partie brûlé, le reste, qui s'est répandu sur le sol et écoulé dans un fossé est récupéré par pompage (10 m3 seront récupérés au total). 180 m3 de terre polluée sont décaissés pour traitement. La circulation est coupée et déviée dans le sens S/N.

13 BOUCHES DU RHONE

MARSEILLE

14/01/1997 Accident matériel, à BONNEVEINE dans le 9ème arrondissement, au lieu-dit « traverse de la Soude ». En cours de livraison de fioul dans une école primaire, la remorque d'un VTMD stationné sur une aire en forte déclivité percute le châssis du tracteur. Le choc produit une déchirure de la virole, occasionnant l'épandage de 6000 l. de produit dans le réseau des eaux pluviales. Les sapeurs-pompiers procèdent au sablage pour contenir le fioul répandu et les services techniques de la ville dévient sur le réseau des eaux usées le fioul afin d'éviter une pollution de mer et de ne pas atteindre les plages du Prado.

AIX-EN-PROVENCE

06/05/1997 Accident matériel sur l'A8. Le conducteur d'un VTMD italien, transportant de l'alcool butylique, circulant sur une bretelle d'accès à l'autoroute, perd le contrôle de son véhicule en sortie d'une courbe. La semi-remorque, déstabilisée, se couche sur le côté, entraînant le tracteur. Une légère fuite est constatée. Une coupure d'axe est décidée lors du transvasement de la citerne.

MARSEILLE

14/05/1997 Accident matériel impliquant un VTMD, transportant de l'HELIUM LIQUIDE, qui s'est renversé sur la bretelle d'accès Cap Pinède (Silo Panzani) de l'A 55 littoral. D'importants moyens sont dépêchés par les marins pompiers. Suite à cet accident la circulation est très perturbée dans les quartiers nord de Marseille (la bretelle d'accès est fermée dans le sens Marseille/Fos. Le Chemin du littoral est neutralisé à l'endroit de l'accident).

MARSEILLE

30/06/1997 Intervention de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) des Marins pompiers de Marseille pour la récupération d'une source radioactive découverte sur la voie publique. Les mesures effectuées restant très faibles, cette source sera entreposée provisoirement pour la nuit dans des locaux appropriés, sur avis du responsable de l'Office de Protection contre les Rayons Ionisants (OPRI). Une décision définitive sera prise le 01/07/97 sur les nouvelles mesures envisagées avant la décision finale.

ST MARTIN DE CRAU

15/07/1997 Accident matériel sur la RN 113, mettant en cause 2 PL dont un VTMD transportant 4000 l de fioul. Le VTMD qui a terminé sa course dans le fossé perd son chargement suite à une fuite de la citerne.

ARLES

31/07/1997 Accident mortel sur la RN 113 sur un pont autoroutier. Un VTMD italien, transportant des bouteilles d'alcool, écrase un VL avec deux personnes à bord. Un tué et un blessé sont à déplorer. L'ensemble prend feu. La circulation est coupée dans les 2 sens et déviée par l'agglomération d'Arles. Elle reprend dans le sens Salon/Nîmes puis dans le sens inverse après 3 heures d'interruption.

14 CALVADOS**CONDE SUR NOIREAU**

06/11/1997 Accident corporel sur le CD 562, à l'entrée de l'agglomération. Suite à une déficience des freins, au bas d'une forte descente, le conducteur d'un VTMD, chargé de 20 000 l de gazole et 13 500 l de supercarburant, tente de s'engager sur la voie de gauche dans une intersection. Dans la manœuvre, la citerne d'un VTMD se décroche du tracteur et se renverse, l'avant sur une clôture d'habitation et l'arrière sur un VL arrêté au centre du carrefour. Sous l'effet du choc, la citerne est fortement endommagée : la virole est éventrée sur sa partie supérieure à chaque extrémité et les cloisons intérieures sont décollées. 30 000 l d'hydrocarbures se répandent au sol sur 250 m et polluent les égouts, ainsi qu'un cours d'eau situé en contrebas, sur une distance de 10 km. Le conducteur du VL est blessé gravement. L'expertise du VTMD révèle un système de freinage défectueux et un mauvais entretien de la sellette. L'analyse des disques fait apparaître des infractions répétées à la réglementation sociale. La circulation est coupée et déviée pour tous les véhicules durant près de 20 heures. (NDLR : les causes de cet accident sont à rapprocher de celles de l'accident des Eparres en 1993, sans en avoir eu les mêmes conséquences).

16 CHARENTE**RUFFEC**

12/06/1997 Incendie accidentel sur la RN 10 à 4 km au nord de Ruffec. A la suite d'un échauffement des freins, la semi-remorque d'un VTMD transportant des hydrocarbures prend feu. Le conducteur se gare, dételle immédiatement le tracteur et appelle les secours. Une légère pollution causée par l'épandage des produits transportés est constatée. L'axe est coupé et dévié pendant une durée non précisée.

MOULIDARS

05/08/1997 Fuite accidentelle d'acide chlorhydrique sur l'aire de repos de Hiersac sur la RN 141. Au cours de son temps de repos, le conducteur d'un VTMD transportant 19000 l d'acide est alerté d'une fuite de chargement et appelle les secours. Cette fuite provient d'une perforation de 5 cm de diamètre sur la citerne, probablement due à une défaillance du revêtement intérieur d'ébonite et de l'attaque de la virole par l'acide. La cellule mobile d'intervention chimique des sapeurs-pompiers intervient pour colmater la fuite à l'aide d'une cheville. La citerne est dépotée dans des conteneurs. La circulation est coupée dans les 2 sens et un périmètre de sécurité est mis en place. 5000 l se sont répandus et polluent un sous bois sur 60 m². Les opérations de secours et de dépotage qui ont commencé à 2h30 se termineront à 15h00.

17 CHARENTE MARITIME**BEDENAC**

24/02/1997 Accident mortel sur la RN 10 au lieu-dit "Chierzac". Pour une raison indéterminée, un PL se déporte sur la gauche et vient percuter frontalement un VTMD (affecté au transport de GPL mais vide) arrivant en face. Sous l'effet du choc, les tracteurs sont totalement détruits et le VTMD termine sa course en se couchant dans le fossé à sa droite, contre un poteau EDF moyenne tension, ce qui provoque la rupture des câbles de la ligne électrique et leur chute sur la chaussée. Les 2 conducteurs sont tués et le passager du PL blessé gravement. Une légère fuite de gaz étant détectée, la RN est coupée et déviée dans les 2 sens et un périmètre de sécurité mis en place durant toute la durée d'intervention des forces de secours, soit pendant près de 9 heures.

21 COTE D'OR**JALLANGES**

04/06/1997 Accident corporel sur le CD 973. Circulant à une vitesse excessive en raison des circonstances, le conducteur d'un VTMD, transportant du kérosène, perd le contrôle de son véhicule dans un virage. La semi-remorque se déporte puis se renverse. Le conducteur est légèrement blessé. La citerne est fortement endommagée et une fuite se produit par les trous d'homme. La circulation est coupée et déviée dans les deux sens durant 5 heures.

BEIRE LE CHATEL

30/07/1997 Accident corporel sur le CD 112e. En fin de courbe à gauche dans une descente, le conducteur d'un VTMD, transportant du fioul, circulant à une vitesse excessive, mord sur l'accotement.

Déséquilibré, le véhicule glisse puis traverse la route sur sa gauche et effectue plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser sur l'accotement droit. Le VTMD est hors d'usage. Suite à l'accident, un épandage de 400 l de produit est constaté dans un champ de luzerne. La citerne est dépotée sur place. Le conducteur est blessé légèrement. La circulation est coupée et déviée dans les deux sens durant 5 heures.

24 DORDOGNE

PORT-STE-FOY

08/09/1997 Accident mortel sur le CD 936 au passage à niveau de Port-Sainte-Foy. Un VTMD chargé de 28 000 l de fioul et gazole et 3 000 l de supercarburant sans plomb percute la barrière automatique d'un passage à niveau à l'instant où un train autorail survient. Celui-ci heurte la remorque dans le tiers arrière, ce qui provoque l'inflammation de l'essence contenue dans l'un des compartiments de la citerne. Le feu est communiqué à l'avant de l'autorail. La citerne, détachée du tracteur sous l'effet du choc est traînée sur 200 m, répandant son chargement sur le sol et heurte en l'incendiant l'ancienne maison du garde-barrière. A l'intérieur de l'autorail le choc puis l'incendie causent la mort de 12 personnes ainsi que 43 blessés dont un décédera ultérieurement. Le tracteur routier a fait un tonneau avant et son chauffeur a été éjecté et grièvement blessé.

25 DOUBS

ST MAURICE-COLOMBIER

23/01/1997 Suite à la détection d'une fuite sur un VTMD allemand, transportant 20 000 l. d'acrylate d'éthyle, l'A 36 a été fermée sur ordre du préfet du Doubs entre l'ISLE sur le DOUBS et MONTBELIARD. 4 gendarmes, victimes d'émanations toxiques du produit, sont hospitalisés. Les opérations de dépotage dureront plus de 7 h. sous le contrôle de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC).

CHAPELLE D'HUIN

24/04/1997 Accident matériel sur le CD 72 à 13 km de PONTARLIER. Suite à un problème de freins au bas d'une descente dans l'agglomération de Levier, le conducteur d'un VTMD transportant 32 000 l. d'hydrocarbures aperçoit de la fumée à l'arrière de son véhicule. Il parvient à sortir de l'agglomération puis à dételer la citerne du tracteur qu'il stationne un peu plus loin. Il s'efforce, en vain, d'éteindre le début d'incendie qui se déclare sur les pneumatiques et alerte les secours. Les sapeurs-pompiers, n'ayant pu intervenir à temps, préfèrent laisser brûler les hydrocarbures transportés dans le VTMD. La citerne est totalement détruite et la chaussée est endommagée.

EXINCOURT

02/10/1997 Accident matériel sur l'A 46 au PK 49+800 SENS Mulhouse/Beaune. Un VTMD militaire chargé de 1000 l d'essence percute les glissières de sécurité latérales. Suite au choc, le véhicule empiète sur la voie rapide et érafle légèrement un autocar en cours de dépassement. Le conducteur n'immobilise pas immédiatement son VTMD qui traîne sa remorque sur 200 m. Le frottement de celle-ci sur la chaussée entraîne l'embrasement de son chargement. Afin d'éviter la pollution du canal Rhin/Rhône, un barrage flottant est installé et les buses d'égout sont obstruées. L'incendie est éteint à l'aide de deux lances à mousse. Le trafic est interrompu et dévié, ce qui entraîne une importante perturbation de trafic. Un périmètre de sécurité est établi. Une ligne de haute tension, sous laquelle s'est déclaré le sinistre, a été coupée quelques minutes avant de se réenclencher automatiquement.

26 DROME

DONZERE

02/01/1997 Accident corporel sur la A7. Un VTMD chargé de 33 000 l. de gazole roulant à 80 km/h est percuté à hauteur de la cabine du tracteur par un second PL qui le doublait à la vitesse de 90 km/h. Ce dernier, surpris par le verglas, perd le contrôle de son véhicule au cours de la manoeuvre. Le choc déséquilibre le VTMD qui quitte la chaussée S/N et se renverse à contre sens dans le fossé bordant l'autoroute. Son conducteur est blessé gravement. L'ensemble routier a subi d'importants dégâts matériels et la citerne, renversée, présente une ouverture sur le dessus laissant échapper du gazole. Dans l'après-midi, une partie du chargement sera dépotée de la citerne mais il faudra attendre le 8 janvier pour que la totalité du produit soit transvasée par le transporteur. Cet accident n'a causé aucune gêne de la circulation compte tenu du faible trafic en raison des conditions climatiques.

LIVRON

12/02/1997 Fuite accidentelle sur l'A 7. Suite au signalement d'une fuite par le conducteur d'un véhicule tiers, le conducteur d'un VTMD transportant un conteneur de 21 t de dichloroaniline, immobilise son véhicule sur la BAU (bande d'arrêt d'urgence). La fuite se situant sur un bouchon de vanne, celui-ci cède sous la pression du liquide au moment où il tente de le resserrer. Une "carotte" de produit cristallisé est propulsée suivie d'un épandage sur la BAU. Celui-ci est rapidement stoppé par le conducteur. Le VTMD est reparti sans alerter les forces de l'ordre ni le concessionnaire autoroutier (ASF), et ce n'est que le surlendemain que l'alerte est donnée par ASF qui a neutralisé au préalable la BAU à l'endroit de l'épandage.

29 FINISTERE**BREST**

13/11/1997 Accident matériel à l'entrée du port pétrolier de Brest. Un VTMD transportant du fioul tournant à gauche pour entrer dans le port pétrolier et franchissant des voies ferrées est heurté à l'arrière par un train de marchandises en manœuvre. Sous l'effet du choc, un compartiment de la citerne se perfore et 5000 l de fioul se répandent sur la chaussée. Les sapeurs pompiers et le personnel du dépôt interviennent pour éviter l'écoulement de la marchandise dans les égouts mais ne parviennent pas à éviter que 3000 l atteignent la mer au niveau de deux formes de radoub. Le reste du fioul est pompé par un autre camion citerne.

30 GARD**AIGUES MORTES**

11/09/1997 Accident matériel sur le CD 58. Le conducteur d'un VTMD espagnol, circulant à une vitesse excessive et transportant 30 m3 de bitume chaud, se renverse en abordant un rond-point en intersection du CD 46. Sous l'effet du choc, la citerne s'éventre et 20 m3 de produit à 164 °C se déversent dans un fossé et sur la chaussée. Une déviation est mise en place et un périmètre de sécurité de 500 m établi par les forces de secours sera maintenu durant 5 heures.

32 GERS**LAHAS**

27/08/1997 Accident corporel sur le CD 4. Un VTMD transportant 11 000 l de fioul et de gazole, circulant à la vitesse de 100 km/h mord sur l'accotement. Déstabilisé, il verse dans un fossé, se retourne et s'immobilise sur le toit. Le conducteur est blessé légèrement. La citerne gravement endommagée laisse échapper 5 800 l de fioul et de gazole. La circulation est déviée dans les deux sens durant 4 heures.

33 GIRONDE**BASSENS**

10/07/1997 Le colmatage et la rétention de 300 litres d'acide chlorhydrique, provenant d'une fuite sur un VTMD, sont prises en charge par les sapeurs-pompiers qui mettent en oeuvre deux petites lances en protection des lieux.

VILLENAVE D'ORNON

08/09/1997 Accident corporel sur la bretelle n° 18 d'accès à la rocade A 630. En raison d'une vitesse excessive, le conducteur d'un VTMD, transportant 28 000 l de fioul, 2 000 l de gazole et 1 000 l de supercarburant, perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Le conducteur est blessé légèrement. Environ 10 000 l de produits se répandent sur le secteur et seront neutralisés par des produits absorbants, une partie de la terre de surface affectée sera récupérée pour traitement. Le contenu de la citerne est transvasé dans un autre véhicule.

34 HERAULT**SERIGNAN**

10/06/1997 Accident corporel lors d'un dépotage de citerne. La Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) est engagée à la suite d'une fausse manœuvre lors du remplissage de la cuve de chlore de la piscine d'un camping. Cinq personnes sont légèrement intoxiquées.

ROQUEBRUN

22/07/1997 Accident matériel sur le CD 14, sens N/S. A la sortie d'une courbe à droite, le conducteur d'un VTMD transportant 5 000 l de carburant donne un coup de volant à droite pour éviter un VL qui circule en sens inverse. Dans cette manœuvre, il heurte un talus rocheux et se renverse. Une fuite de 2 000 l de carburant est constatée par les trous d'homme. La circulation est coupée et déviée dans les deux sens.

37 INDRE ET LOIRE**AMBOISE**

02/09/1997 Accident corporel sur le CD 31 à l'intersection du CD 61. En raison d'une vitesse non maîtrisée, le conducteur d'un VTMD, chargé de 6 500 l de fioul, perd le contrôle de son véhicule qui se renverse dans un rond-point. 500 l de produit se déversent sur la chaussée par les trous d'homme. Le contenu restant dans la citerne est transvasé dans un camion citerne, dépêché sur place, avant relevage du véhicule accidenté. Le conducteur est légèrement blessé. Un barrage est mis en place pour limiter la propagation de la pollution. La circulation est perturbée dans les deux sens pour une durée évaluée à 4 heures.

38 ISERE**TORCHEFELON**

08/01/1997 Accident matériel sur la A48 sens S/N. Suite à un assoupissement (dû à un traitement médical) le conducteur d'un VTMD transportant 64 bidons de 25 l de sulfate de nickel perd le contrôle de son véhicule, qui se renverse après que la remorque ait heurté la pile d'un pont puis la glissière de sécurité de la BAU. Sous l'effet du choc, la partie droite du véhicule est éventrée et 19 bidons sont projetés sur l'accotement. 5 fûts endommagés présentent des fuites. Ils sont reconditionnés dans des emballages de secours. Un périmètre de sécurité est établi et deux voies de circulation sont neutralisées par les forces de secours. Cet accident a nécessité l'intervention d'une Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC).

CHIMILIN

14/01/1997 Accident corporel sur la RD 592. Sur le pont qui enjambe l'A 43, un VL se déporte pour une raison inconnue sur sa gauche et vient heurter l'avant gauche d'un VTMD transportant 14 000 l de propane arrivant en sens inverse. Suite au choc, très violent, la direction du tracteur se bloque, l'ensemble se déporte sur le côté gauche de la chaussée, défonce la barrière de protection. Le tracteur parcourt 5 mètres dans le vide, poussé par l'inertie de la semi-remorque et s'immobilise sur le remblai de l'autoroute. L'arrière de la semi-remorque reste en appui sur la chaussée, mais le groupe de distribution de la citerne a été écrasé par la barrière. Dans cet accident, le conducteur du VTMD et celui du VL et son passager sont blessés légèrement. Une fuite de gaz rend nécessaire la fermeture de l'autoroute dans les deux sens et l'évacuation des habitants d'immeubles riverains. La circulation aura été interrompue durant 7 heures sur l'A 43. La citerne sera d'abord remise sur la chaussée avant d'être dépotée.

CHUZELLES

13/06/1997 Accident matériel sur le CD 123. Sur la chaussée en travaux, un VTMD transportant 30 000 l de fioul mord sur l'accotement non stabilisé, percute une haie d'arbres et effectue un tonneau avant de se renverser dans un champ. Suite à ce renversement, le véhicule est fortement endommagé et la citerne est perforée. 5000 l de produit se répandent dans le champ qui est pollué sur 250 m². Le reste du contenu de la citerne est transvasé dans une autre citerne avant le relevage du véhicule. La circulation est coupée durant 9 h.

GRANIEU

01/12/1997 Accident matériel sur le CD 82F au centre de l'agglomération. En croisant un véhicule, un VTMD chargé de 8 t de propane mord sur l'accotement et glisse en enlisant les roues droites dans le fossé. Le véhicule ne subit que de très légers dégâts. Par mesure de précaution, les forces d'intervention délimitent un périmètre de sécurité et font évacuer les plus proches riverains. Au moment du relevage du véhicule, du gaz s'échappe durant quelques secondes d'un collier situé sur un tuyau de raccordement situé sous la citerne. Le PL est aussitôt reposé et la fuite cesse le tuyau étant comprimé contre la terre. Après vérification de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) des sapeurs pompiers, le chargement est dépoté dans une autre citerne avant

son relevage et remise sur la route. La circulation est rétablie et les habitants peuvent regagner leur domicile 6 heures et demie après l'accident.

GRENAV

23/12/1997

Accident matériel sur l'A 43 sens Bourgoin/Lyon. Le conducteur d'un VTMD chargé de 23 000 l de soude caustique aperçoit des fumées s'échappant de la citerne tractée et immobilise son véhicule sur la BAU, prévient les secours et assiste, impuissant, à l'épandage du produit qui se répand sur la chaussée et le bas-côté. Les sapeurs pompiers interviennent en arrosant copieusement la citerne, ce qui contribue à diluer l'acide ; ils mettent en place des ventilateurs autour de la citerne pour diriger les vapeurs hors des zones sensibles (autoroute). 120 m³ de terre sont à récupérer. Par mesure de sécurité, la circulation est coupée et une déviation locale est mise en place. De l'enquête, il apparaît que le chargement de la soude a été effectué dans une citerne en aluminium alors qu'il aurait dû l'être impérativement dans une citerne inox. Cet accident a pour origine plusieurs erreurs humaines (congé du gestionnaire du parc de citernes et dont le remplaçant n'a pas réalisé l'incompatibilité entre la soude et l'aluminium, similitude de la citerne en aluminium avec celles fabriquées en acier inoxydable, urgence de réaliser le chargement et le transport de la marchandise notamment).

39 JURA

TAVAUX

08/08/1997

Accident corporel sur la RN 73. Le conducteur d'un VL, circulant à une vitesse excessive, perd le contrôle de son véhicule dans une courbe à droite et percute l'avant gauche d'un VTMD transportant des matières liquides corrosives, survenant en sens inverse. Suite au choc, le VTMD se renverse et 1000 l de produit s'échappent d'un conteneur et se répandent sur le sol. Une pollution est constatée sur la partie droite de la chaussée ainsi que dans le fossé situé en contrebas. Le tracteur du VTMD est hors d'usage. Le conducteur du VL est blessé légèrement. Les secours interviennent pour lutter contre la pollution par l'épandage de produits absorbants. La circulation est interrompue durant 16 heures jusqu'au déblaiement complet des lieux. La terre contaminée est décaissée et stockée provisoirement par la DDE.

40 LANDES

AIRE SUR ADOUR

20/11/1997

Accident matériel sur le CD 2. Au croisement d'un PL transportant une moissonneuse-batteuse sur une chaussée étroite, le conducteur d'un VTMD transportant du gazole mord sur l'accotement et perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Une fuite de marchandise se produit, mais les forces de secours parviennent à stopper la pollution avant qu'elle n'atteigne un lac situé en contrebas.

42 LOIRE

CUZIEU

17/06/1997

Accident corporel sur le CD 6 sens N/S. A la sortie d'un virage à droite, un VTMD transportant 9 000 l de fioul mord sur l'accotement droit. Son conducteur perd le contrôle du véhicule qui fauche la barrière de protection d'un pont et se renverse sur le côté gauche. Suite au choc deux compartiments de la citerne sont perforés et leur contenu se répand dans un pré. Le conducteur et son passager sont blessés grièvement. La dépollution du site nécessite le pompage de 1800 l de fioul sur le sol et le décaissement de 15 m³ de terre. La circulation est perturbée dans les deux sens durant 2 heures.

LENTIGNY

16/07/1997

Accident corporel sur un rond-point à l'intersection des CD 8 et CD53. Le conducteur d'un VTMD, transportant 32 000 l d'hydrocarbures, perd le contrôle de son véhicule qui se renverse dans le rond-point. Le conducteur est blessé légèrement. La circulation est coupée à tous véhicules. Couchée sur le côté droit, en équilibre sur le bas côté de la route au dessus d'un pré, la citerne déverse une quantité de 200 l de produit qui s'écoulent dans le caniveau et polluent un ruisseau. Des barrages de sable et un pompage sont mis en œuvre par les forces de secours. La circulation est déviée pendant 9 heures. La citerne est dépotée sur place avant son relevage.

BOISSET LES MONTROND

22/12/1997 Accident mortel sur l'A 72. Suite à une faute d'inattention, le conducteur d'un VL perd le contrôle de son véhicule qui percute le terre-plein central puis est projeté entre les deux essieux du tracteur d'un VTMD, transportant 32 000 l de gazole et de fioul, et circulant devant lui. Sous l'effet de la violence du choc le VTMD se déporte sur la droite, percute le talus herbeux bordant la bande d'arrêt d'urgence et se renverse. Le conducteur du VTMD est éjecté de son véhicule et tué, celui du VL blessé légèrement. La citerne est endommagée sur le flanc droit et présente des déchirures dues aux chocs contre la glissière de sécurité et le talus herbeux. Une quantité non précisée d'hydrocarbures s'en échappe. Forte perturbation de la circulation qui a été coupée pendant plus de 6 heures. La citerne est dépotée sur place avant relevage du véhicule.

44 LOIRE ATLANTIQUE**LA CHAPELLE S/ERDRE**

25/02/1997 Accident matériel sur la RN 249 (échangeur de PORTES DE GESVRES). Pour une raison non indiquée par les forces de l'ordre, un VTMD transportant des hydrocarbures se renverse sur la bretelle. Epandage de matière nécessitant le nettoyage de la chaussée. Une déviation est mise en place durant les constatations et la remise en ordre des lieux.

GENESTON

12/11/1997 Pollution accidentelle sur le CD 937, en centre ville. Un VTMD non identifié perd un fût d'acide nitrique qui tombe et se renverse sur la chaussée. L'épandage qui s'ensuit et le déplacement de ce fût nécessitent l'intervention de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC).

45 LOIRET**COUDROY**

21/01/1997 Accident matériel sur le CD 44, au lieu-dit "La Chausse". Le conducteur d'un VTMD transportant 13 000 l de fioul, donne un coup de volant pour, selon sa déclaration, éviter un VL qui s'est rabattu trop vite. Suite à cette manoeuvre, le camion se renverse. 300 l de produit se sont répandus dans le fossé nécessitant un pompage et un curage sur une longueur de 40 m environ. Les boues sont évacuées vers un centre spécialisé. Le fioul restant a été pompé et transféré dans une autre citerne. La citerne a été légèrement déformée pendant les opérations de relevage.

CHATEAUNEUF SUR LOIRE

04/07/1997 Accident matériel sur le CD 952 mettant en cause un VTMD transportant du fioul. Le véhicule est en feu. Le CD est coupé et dévié dans les deux sens pour une durée annoncée de 2 heures.

50 MANCHE**ST MALO DE LA LANDE**

17/04/1997 Accident corporel sur le CD 244. Le conducteur d'un VTMD, transportant 32 000 l d'hydrocarbures et circulant à 80 km/h, perd le contrôle de son véhicule dans un virage à angle droit et se renverse sur le côté gauche de la chaussée et sur l'accotement (dépassement de la vitesse maximale autorisée à un VTMD sur route bidirectionnelle). 2 blessés légers (le conducteur et son passager). Une fuite de matière est constatée sur 6 compartiments de la citerne. Deux maisons sont évacuées. Des tranchées sont creusées pour contenir la pollution.

51 MARNE**CONNANTRAY-VAUREFROY**

03/09/1997 Accident corporel sur la RN 4. Un VTMD allemand, transportant du white-spirit, se déporte sur sa gauche pour une raison indéterminée et percute frontalement un PL venant en face. Après le choc, les 2 PL s'immobilisent sur le bas côté gravement endommagés. Les deux conducteurs, incarcérés dans leur véhicule, sont blessés grièvement. Le chargement du VTMD tombe sur le sol et 700 l de produit se répandent dans l'herbe. Un périmètre de sécurité est établi autour du VTMD et la circulation est coupée dans les deux sens et déviée durant 5 heures.

MONTMIRAIL

04/12/1997 Incendie accidentel. Suite au dépotage d'un camion citerne dans une station service, une explosion suivie de feu détruit un local réservé pour la caisse de cette station. Une lance à

mousse et des extincteurs à poudre ont permis l'extinction de l'incendie. Cet accident est probablement dû à une accumulation de vapeurs d'hydrocarbures dans la cabine, lors du remplissage des cuves de la station, et dont l'inflammation aurait été d'ordre électrique.

52 HAUTE MARNE

MUSSEY SUR MARNE

03/06/1997 Une fuite se produit sur un camion-citerne transportant 2000 l de propane. Une Cellule Mobile d'Intervention Chimique intervient et colmate la fuite.

54 MEURTHE ET MOSELLE

Commune non dénommée

16/04/1997 Sur une aire de repos de l'A 33, une fuite se produit sur un VTMD transportant 13 000 l d'acide bromhydrique. La circulation est interrompue durant les opérations de dépotage.

57 MOSELLE

KANFEN

13/01/1997 Accident corporel sur l'A 31 entre LUXEMBOURG et THIONVILLE. Pour une raison non précisée, le conducteur d'un VTMD allemand, transportant 15,7 t. de pesticides, perd le contrôle de son véhicule qui heurte la glissière de la bande d'arrêt d'urgence, roule sur 100 m dans le talus, percute frontalement le talus bordant un ruisseau et se retourne, écrasant la marchandise qu'il transporte. Le conducteur est blessé gravement. Mise en place d'un périmètre de sécurité à 11 h. Cet accident aura provoqué une forte perturbation de la circulation, l'A31 ayant été coupée de façon quasi continue (jusqu'au lendemain à 15 h 20). Un périmètre de sécurité a été mis en place par les sapeurs pompiers. Un décapage du terrain pollué avec évacuation des déblais a dû être effectué et des arbustes ont dû être coupés (à la demande du chargeur allemand). La proximité du ruisseau a nécessité des précautions dans les manoeuvres, afin d'éviter la pollution de l'eau. L'un d'eux ayant été brûlé aux yeux par le produit, les sapeurs-pompiers ont utilisé l'équipement anti-risque chimique pour terminer les opérations mises en oeuvre.

HAUCONCOURT

25/02/1997 Accident matériel dans la zone industrielle. Le conducteur d'un VTMD chargé de 30 000 l d'hydrocarbures mord sur l'accotement au croisement d'un VL, et perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Un épandage de 300 l de marchandise se produit lors des opérations de dépotage de la citerne dans un autre véhicule

SAINT GEORGES

25/03/1997 Accident matériel sur la RN 4. Un VTMD transportant 30 000 l de carburant, gêné par un VL venant en sens inverse et qui terminait le dépassement d'un autre véhicule, serre à droite, mord sur l'accotement et se renverse. Une fuite de 200 l. de carburant est constatée par les forces d'intervention.

MONTOY-FLANVILLE

11/06/1997 Accident corporel sur l'A 4. Des travaux étaient en cours sur cette portion de l'autoroute et la circulation se faisait à double sens sur les voies Strasbourg/Paris. Pour une raison indéterminée, à la sortie de la zone de travaux, le conducteur d'un VTMD transportant 20 t d'acide acrylique perd le contrôle de son véhicule. La citerne dérape, se met en travers de la chaussée et se couche sur le côté gauche, entraînant le tracteur qui s'immobilise dans l'accotement droit. Le conducteur, blessé gravement doit être désincarcéré de sa cabine. Un épandage d'une centaine de litres est constaté. Un périmètre de sécurité est mis en place et la circulation est coupée et déviée dans les deux sens de 16 h 30 à 20 h 50 et jusqu'à 21 h 50 dans le sens Strasbourg/Paris. Un bouchon de plusieurs km s'est formé.

SAINT GEORGES

17/12/1997 Accident corporel sur la RN 4. Dans une descente terminée par une légère courbe à gauche, le conducteur d'un VTMD transportant 15 300 l de propane liquéfié perd le contrôle de son véhicule qui glisse sur la chaussée, se renverse et se retourne dans le fossé. Sous l'effet du choc, une fuite se déclare, détectée par les forces de secours. Un périmètre de sécurité est établi durant environ 3 heures, et compte tenu des conditions météo (pluie verglaçante) les

automobilistes bloqués par l'accident sont évacués vers une salle mise à disposition par le maire de la commune. Un transvasement de la citerne est effectué. Le conducteur est blessé légèrement. La déviation de la circulation est maintenue durant 17 heures

59 NORD

LEFFRINCKOUCKE

22/10/1997 Accident corporel sur l'A 16. Le conducteur d'un VTMD belge, transportant 15 000 l d'azote liquide, sous l'empire d'un état alcoolique, perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Suite à ce renversement, une partie du chargement s'échappe avant que les sapeurs pompiers puissent maîtriser la fuite. Le conducteur est hospitalisé pour soins et sera placé en garde à vue. La circulation qui est maintenue sur la voie rapide est coupée sur les autres voies.

60 OISE

ROYE SUR MATZ

04/02/1997 Accident corporel sur l'A1. Suite à un assoupissement de son conducteur, un PL emboutit l'arrière d'un VTMD transportant 21 t de CO₂. Sous l'effet du choc, la canalisation de dépotage s'arrache avec l'organe de fermeture. Cet arrachement a entraîné la vidange de la citerne. Une apparition de brouillard et de givre dus au dégagement de CO₂ provoque alors un sur-accident sur l'autre voie de l'autoroute. Les voies rapide et médiane de l'autoroute sont neutralisées, et la circulation, maintenue, est perturbée pendant une heure et demie. Le conducteur du PL est blessé légèrement. (NDLR Dans l'expertise du véhicule par la DRIRE après l'accident, l'absence de diminution d'épaisseur de goujon après l'écrou de fixation du clapet de fond sur le bossage a été constatée, disposition prévue par le constructeur, et qui devait éviter dans ce type d'accident la vidange totale de la citerne. S'agissant d'une citerne chimique, cet accident aurait pu avoir des conséquences dramatiques en cas de transport de gaz autre que le CO₂).

61 ORNE

ST GEORGES LES GROSEILLERS

05/09/1997 Accident corporel lors du dépotage d'un VTMD dans un dépôt de carburant. Une explosion se produit à la suite d'une opération de dépotage d'un VTMD (camion citerne) mettant en contact de l'acide sulfurique et de l'acide nitrique, entraînant la projection d'un nuage toxique sur 500 m² environ. 8 personnes dont 4 pompiers sont légèrement intoxiquées. Un périmètre de sécurité est établi, incluant une quinzaine d'habitations et la circulation sur l'axe longeant le dépôt est déviée. Une cinquantaine de personnes font l'objet d'un contrôle médical. Quatre maisons sont touchées par des retombées de gouttelettes grasses sur les toitures qui devront être lessivées.

62 PAS DE CALAIS

LABROYE

17/06/1997 Accident corporel sur le CD 928. Le conducteur d'un VTMD, transportant 24,7 t de résidus liquides de distillation de déchets liquides destinés à l'incinération, perd le contrôle de son véhicule dans une courbe très prononcée à la sortie du village de Labroye. Le véhicule se renverse sur le côté gauche de la chaussée. La citerne subit un enfoncement complet du côté gauche et un épandage de 5000 l provoque une légère pollution de l'Authie. La plus grande partie du liquide déversé a pu être récupérée. Le conducteur est légèrement blessé.

NEMPONT ST FIRMIN

23/10/1997 Accident corporel sur la RN 1. En abordant un virage signalé dangereux, le conducteur d'un PL est surpris par un VTMD stationné sur l'accotement droit pour une livraison de propane chez un particulier. Il perd le contrôle de son véhicule et celui-ci, déséquilibré par son chargement, se renverse, glisse sur le flanc et vient percuter l'arrière du VTMD qu'il pousse sur une quinzaine de mètres. Le livreur est également accroché par le PL. Les 2 conducteurs sont blessés grièvement. Les organes à l'arrière du camion citerne sont enfoncés et une légère fuite de gaz est détectée sur un raccord de tuyauterie. La citerne n'a pas subi d'autres dégâts. Les sapeurs-pompiers mettent en place un périmètre de sécurité avec évacuation des riverains. La circulation est déviée et un déplacement du VTMD hors du village est décidé pour procéder à son dépotage. Celui-ci se révélera difficile, les commandes permettant de désactiver le clapet de fond ayant été endommagées par l'accident. Il est noté que des accidents sont régulièrement recensés à cet endroit.

63 PUY DE DOME**CHAMPS**

30/06/1997 Accident corporel sur l'A 71. Un PL amorçant le dépassement d'un VTMD transportant 31 000 l de gazole se rabat prématurément après s'être aperçu qu'un VL tentait de le dépasser. Dans la manœuvre, le PL percute l'arrière du VTMD. Cet accident provoque l'épandage de 7 000 l de produit sur la chaussée qui vont se déverser dans un bassin décanteur déshuileur de l'autoroute. Ils sont récupérés par une société privée. Trafic perturbé durant 2 heures et demie. Le conducteur du VTMD est blessé légèrement.

67 BAS RHIN**STRASBOURG**

18/06/1997 Accident matériel rue de Rouen. En abordant un carrefour giratoire, le conducteur d'un VTMD transportant 19 000 l de gazole et 13 000 l de supercarburant perd le contrôle de son véhicule qui se couche sur le côté gauche. La citerne prend feu aussitôt. L'incendie est circonscrit après une demi-heure environ avec l'aide de moyens importants mis en œuvre par les sapeurs pompiers. L'ensemble routier est complètement détruit (citerne éventrée). D'importants dégâts de la voirie et au niveau du réseau d'assainissement sont constatés. Une pollution du canal de la Marne au Rhin est limitée grâce à la mise en place de barrages flottants.

REICHSTETT

10/12/1997 Accident mortel au cours d'un dépotage de citerne dans une raffinerie. Alors que le conducteur d'un VTMD procédait au remplissage d'un compartiment (de 5 000 l, précédemment rempli de super sans plomb) de sa citerne avec du gazole "grand froid", une explosion se produit. Le conducteur est tué. Les conducteurs opérant les mêmes manœuvres sur des quais voisins sont blessés légèrement. Les forces de secours ferment la gare routière, déclenchent le Plan d'Opération Interne et procèdent à l'extinction de l'incendie. Après une première enquête de la DRIRE sur les lieux, la cause de l'explosion reste inexpiquée.

68 HAUT RHIN**FELLERING**

14/08/1997 Accident matériel sur la RN 66. Un VTMD transportant 20 t de sodium en poudre conditionné en fûts perd son chargement mal arrimé. Les 100 fûts transportés étaient placés sur des palettes sans avoir été préalablement sanglés. L'un d'entre eux a été éventré et 29 autres endommagés. La circulation a été interrompue momentanément et un périmètre de sécurité a été établi pendant le temps de récupération de la marchandise.

69 RHONE**LACENAS**

21/01/1997 Accident matériel sur le CD 76. Au croisement d'un véhicule, le conducteur d'un VTMD, transportant 14 000 l de fioul, mord sur l'accotement et ne peut redresser son véhicule qui se renverse sur le côté droit, effectue un tonneau et s'immobilise dans des vignes, 20 m en contrebas. Une fuite supérieure à cent litres de fioul est traitée par les sapeurs pompiers avec des produits absorbants. L'axe est coupé et dévié dans les deux sens durant les opérations de secours et de dépotage du produit.

ST MARTIN EN HAUT

24/11/1997 Accident matériel sur le CD 2 au PK 25+500. Le conducteur d'un VTMD, chargé de 29 000 l d'hydrocarbures, mord sur l'accotement au croisement d'un VL et se renverse dans un champ situé sur sa droite. Un épandage d'une centaine de litres est constaté. Le reste du chargement est transvasé dans un autre véhicule. La circulation est déviée durant l'intervention des forces de l'ordre et de secours.

73 SAVOIE**COISE-ST JEAN-PIED-GAUTHIER**

03/06/1997 La Cellule mobile d'intervention chimique départementale procède au colmatage d'une fuite sur un VTMD circulant sur l'A 43, sens N/S et transportant 10 000 l de chlorure ferrique en solution. Environ 100 l se sont écoulés et ont été confinés au moyen de terre et la société de transport a procédé aux opérations de dépotage.

74 HAUTE SAONE
FERRIERES LES SCEY

30/03/1997 Fuite accidentelle d'acide chlorhydrique sur une citerne nécessitant l'intervention d'une Cellule Mobile d'Intervention Chimique.

LA RIVIERE-ENVERSE

14/08/1997 Accident matériel sur le CD 4. Suite à une fausse manœuvre, alors qu'il effectuait un demi-tour, le conducteur d'un VTMD chargé de 9600 l de fioul perd le contrôle de son véhicule qui empiète sur le bief de la rivière "la Bergère" et son véhicule se retourne entièrement. 160 l de produit et le contenu du réservoir se déversent dans le cours d'eau. L'intervention immédiate du conducteur d'une pelle mécanique, qui érige un barrage en aval de l'accident permet de contenir la pollution qui est ensuite traitée par les services de secours.

PRAZ SUR ARLY

29/08/1997 Accident matériel sur la RN 212. Dans un virage à droite, un VTMD chargé de 31 000 l de carburant mord sur l'accotement. Son conducteur perd le contrôle du véhicule qui parcourt un talus herbeux, dérape, se renverse et s'immobilise dans un pré. Une fuite de 200 l est constatée. Le tracteur est hors service et la remorque légèrement enfoncée à l'arrière droit. L'axe est coupé et dévié dans les 2 sens pendant 11 heures et un périmètre de sécurité est établi. Le contenu de la citerne est transvasé dans un autre véhicule avant son relèvement.

76 SEINE MARITIME
GRAND-COURONNE

02/01/1997 Accident corporel sur la RN 138. Le conducteur d'un VTMD chargé de 30 000 l de fioul perd le contrôle de son véhicule dans un rond-point donnant accès à la RN. Le véhicule se renverse et suite au choc la virole de la citerne se déchire, provoquant l'épandage de 3 000 l de carburant. Le conducteur est blessé légèrement. La circulation, interrompue puis rétablie sur une voie, est perturbée durant 2 heures.

TOURVILLE LA RIVIERE

01/07/1997 Accident matériel sur le CD 7. Le conducteur d'un VTMD transportant 15 000 l de résidus d'hydrocarbures perd le contrôle de son véhicule. 5000 l de produit se répandent sur la chaussée et dans le caniveau. Le transporteur dépêche 2 PL pour pomper les produits et dépoter la citerne. Le trafic routier est perturbé durant 4 heures.

SAINT SAENS

23/07/1997 Incendie accidentel sur la RN 29 au lieu-dit "Les Fonds de Bailly". Pour une raison non précisée, un pneu d'un VTMD, transportant 26,6 t d'hydrogène liquide en bouteilles, prend feu. L'incendie se communique à 2 bouteilles. Les sapeurs-pompiers interviennent à l'aide de lances à incendie pour refroidir le chargement afin de prévenir tout risque d'explosion. La circulation a été coupée et déviée dans les 2 sens de 22h00 au lendemain 3h00 et un périmètre de sécurité d'un km a été établi.

77 SEINE ET MARNE
LES ORMES SVOULZIES

09/07/1997 Accident matériel sur le CD 412, au carrefour des CD 412/209/18. Engagé dans le carrefour précité, un VTMD porte engin, transportant une citerne remplie de 6 000 l de gazole et circulant en toute illégalité au regard de l'ADR, perd son chargement suite à un défaut d'arrimage. 400 l se déversent de la citerne renversée dans un champ. Une déviation est mise en place et la circulation sera rétablie après 9 heures d'interruption.

VILLENEUVE-SAINT-DENIS

31/12/1997 Accident corporel sur le CD 21. A la sortie d'une courbe, le conducteur d'un VTMD, transportant 16 000 l de propane, perd le contrôle de son véhicule qui mord sur l'accotement et se renverse dans un fossé. Suite au choc, une fuite de gaz se produit qui sera rapidement colmatée par les services de secours. Le conducteur est légèrement blessé. Une déviation est mise en place durant près de 11 heures. Le chargement de gaz est transféré dans un autre véhicule dépêché sur place.

78 YVELINES**POISSY**

08/07/1997 Accident corporel sur l'A 13, sens Paris Province. A la suite de l'éclatement d'un pneumatique, un VTMD transportant 30 000 l de gazole percute violemment le rail de sécurité et se renverse à la hauteur de la côte d'Orgeval. Son conducteur et son passager sont blessés. Cinq mille litres du produit se répandent sur la chaussée, puis dans le fossé. Le restant de la cargaison a pu être récupéré par le transporteur. Les secours procèdent ensuite au relevage et au dégagement du véhicule. La circulation est interrompue pendant plus de 10 heures dans les deux sens.

82 TARN ET GARONNE**CAYLUS**

09/12/1997 Accident corporel sur le CD 926 au PK 23+700. A l'entrée d'une courbe à gauche, le conducteur d'un VTMD, transportant 600 kg d'alcool à brûler, 30 palettes de pétrole lampant en bidons de 20 l et 60 kg d'acide chlorhydrique, perd le contrôle de son véhicule. La remorque glisse sur la chaussée humide et l'ensemble se couche sur le côté droit en terminant sa course à cheval sur la chaussée et l'accotement après avoir sectionné un poteau téléphonique et heurté le rail de sécurité. Le conducteur est blessé légèrement. Le chargement se déverse sur l'accotement et dans un champ en contrebas et plusieurs bidons s'éventrent. Il est récupéré par une entreprise locale en vue de sa destruction. L'axe est coupé et dévié dans les deux sens et un périmètre de sécurité est mis en place durant 3 heures. Ce transport est effectué en défaut d'application de l'ADR.

89 YONNE**COURLON SUR YONNE**

07/10/1997 Accident matériel sur l'A 5, sens N/S. Suite à un assoupissement, le conducteur d'un VTMD transportant du parfum et autres matières dangereuses (33/1266), perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Pollution importante maîtrisée par les secours. La circulation est rendue difficile suite à l'accident sur une durée de 2 h.

90 TERRITOIRE DE BELFORT**DANJOUTIN**

28/07/1997 Accident matériel sur la voie publique dans la Z.I. de Danjoutin. Un fût métallique de 200 l de chlorure de méthylène tombe d'un VTMD alors qu'il circulait dans la zone industrielle. 100 l de produit se répandent sur la chaussée avant de s'écouler pour partie dans un fossé se rejetant dans le canal Saône-Rhône. Une pollution du fossé sans mortalité apparente de poisson est constatée.

91 ESSONNE**STE GENEVIEVE DES BOIS**

03/11/1997 Accident corporel. Le conducteur d'un VTMD transportant 15 t d'acide sulfurique en 7 conteneurs perd le contrôle de son véhicule qui se renverse. Un périmètre de sécurité est établi par les secours afin de relever, à l'aide de 2 grues 3 conteneurs qui fuyaient et le VTMD. Le conducteur incarcéré dans le véhicule est dégagé par les sapeurs pompiers et hospitalisé.

93 SEINE SAINT DENIS**AULNAYE-SOUS-BOIS**

15/01/1997 Accident matériel sur l'A1, sens PARIS/Province, impliquant un VTMD transportant du trichloréthylène dans un ensemble routier banalisé. Suite à cet accident matériel, une palette de 150 l. de produit, mal arrimée, s'est renversée et a produit un épandage. Les forces de l'ordre procèdent à l'établissement d'un périmètre de sécurité et mettent en place une déviation.

95 VAL D'OISE**ST OUEN L'AUMONE**

07/04/1997 Accident corporel. Des moyens importants ont été engagés pour procéder à l'extinction d'un violent feu de camion citerne, transportant 5000 l. d'acétone. Une cuve située à proximité a été également touchée par propagation. Le conducteur du VTMD est grièvement brûlé.

2 - LE FER

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES DANGEREUSES EN 1997

Classes	Matières	Tonnage (en milliers de t.)	Tonnage-kilomètre (en milliers de tk)
1	Matières et objets explosibles	11	5 976
2	Gaz	3 725	1 196 695
3	Liquides inflammables	9 031	3 316 469
4,1	Matières solides inflammables		
4,2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée		
4,3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables		
5,1	Matières comburantes	1 743	685 245
5,2	Peroxydes organiques		
6,1	Matières toxiques	222	59 854
6,2	Matières infectieuses	287	18 505
7	Matières radioactives	81	47 953
8	Matières corrosives	1 583	680 271
9	Matières et objets dangereux divers	109	17 323
	Total transport de marchandises dangereuses	17 844	6 295 236
	Ensemble du trafic routier de marchandises	132 146	52 576 765
	% de l'année 1997	13,50 %	11,97 %

- source SNCF
- Dans les zones grisées du tableau, les données ne sont pas disponibles. Le total général inclut cependant l'ensemble du trafic réalisé, y compris sur ces classes de matières.

LES ACCIDENTS FERROVIAIRES

Les cinq accidents survenus sur le réseau ferroviaire français qui ont été retenus pour l'année 1997 par la Mission se caractérisent principalement par des déraillements à faible vitesse. Les conséquences se sont limitées à des dégâts matériels. Ces accidents ont provoqué de fortes perturbations sur la circulation ferroviaire ou sur les voies routières et lieux d'habitation adjacents.

Depuis l'accident de La Voulte sur Rhône en 1993, il n'y a pas eu d'accident grave sur le réseau ferroviaire français pour le transport de marchandises dangereuses.

Le 4 février 1997 à 6 h 40 dans le département de la Moselle, à la frontière entre la France et l'Allemagne :

Une rupture du rail, due à une fissure préexistante, provoque le déraillement de deux des trois wagons chargés de combustible nucléaire irradié faisant partie d'un train circulant à 28 km/h sur les voies de service de la gare d'APACH. La nature de la marchandise transportée entraîne la mise en place d'un important dispositif de sécurité. Après l'alerte par la SNCF des pompiers, de la protection civile et de la gendarmerie, la préfecture organise une cellule de crise pour suivre l'ensemble des opérations de secours et instaure un périmètre de sécurité de 200 m autour du convoi accidenté. Les mesures de débit de dose réalisées par trois organismes spécialisés permettent de constater l'absence de contamination autour des emballages. La SNCF dépêche deux trains de relevage pour remettre la motrice et les wagons sur les rails, opérations qui seront achevées le lendemain à 6 h 00. Cet accident a causé d'importantes dégradations de l'infrastructure. Ce déraillement, n'a cependant occasionné que des dégâts matériels.

Le 5 février 1997 à 17 h 40, à GUERET dans la Creuse, sur une portion de voie desservant une zone industrielle :

Suite à l'affaissement du ballast, un train de 11 wagons-citernes déraille. Deux wagons, transportant chacun 70 000 l de fioul, se renversent et s'immobilisent en équilibre instable dans un jardin surplombant une maison d'habitation. Une cellule de crise se met en place et décide d'établir un périmètre de sécurité, de procéder à l'évacuation de quatre pavillons, du relogement des familles, et de faire étayer les wagons. Les lieux de l'accident seront surveillés jusqu'à la fin des opérations de secours et la circulation est interrompue sur la route située en contrebas. Le dépotage et le relevage des wagons après remise en état des voies se poursuivent dans des conditions difficiles durant 34 heures.

Le 10 juillet 1997 à 17 h 50 à VAIRES SUR MARNE en Seine et Marne :

En réception en gare de triage, les deux derniers wagons d'un train complet transportant de l'ammoniac liquéfié sous pression dérailent. L'avant dernier reste debout, un seul boggy ayant quitté les rails, tandis que le dernier se couche. Les responsables SNCF prennent des mesures de sécurité et coupent le courant sur l'ensemble des lignes du triage et de la gare de VAIRES-TORCY. Le trafic banlieue, très dense à cette heure de pointe, est totalement interrompu. Le trafic grandes lignes est

également arrêté. La circulation sera rétablie vers 19 heures. Arrivés sur les lieux, les sapeurs pompiers constatent une légère fuite de produit dangereux et mettent en place un périmètre de sécurité couvrant la gare de triage. La fuite est rapidement colmatée et le relevage du wagon est réalisé dans la soirée après dépotage de la citerne.

Le 8 octobre 1997 à JEUMONT dans le département du Nord :

Lors du passage de la frontière, deux wagons porte-conteneurs citernes déraillent et provoquent la perte d'un conteneur vide de cyanures inorganiques. Les sapeurs pompiers français et belges interviennent aidés d'un technicien de la société destinataire. L'examen du conteneur citerne à terre ne laisse apparaître aucun risque. Le relevage est effectué et le conteneur est transbordé sur un camion. Cet accident a provoqué de fortes perturbations ferroviaires.

Le 30 octobre 1997 à 5 heures à LONGUEAU-AMIENS, dans de département de la Somme :

Des fuites d'ammoniac sont détectées sur les presse-étoupes de vannes de 3 wagons citerne, ceux-ci faisant partie d'un convoi de 20 wagons stationnés sur la voie SNCF. A la suite d'une information erronée indiquant qu'un wagon contenant 88 t d'ammoniac s'était renversé, un important dispositif de sécurité est mis en place par les services de secours entraînant l'interruption de la circulation sur les RN 1 et RN 29 et la mise en place d'un périmètre de sécurité avec évacuation des résidents. Par la suite, l'incident est requalifié comme très mineur et réglé par l'autorité locale et la circulation est rétablie.